

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

Référence WFOSB3DoPv11

West Fraser Europe Ltd

Morayhill, Dalcross

Inverness

IV2 7JQ

Code d'identification unique du type de produit*	Les usages prévus	Système AVCP	Organisme notifié	Norme harmonisée
OSB/3 >6mm à 32mm*	Usage interne/externe d'éléments de structure dans des conditions humides	2+	0502	EN13986:2004+A1:2015

* Le code d'identification unique du type de produit est une combinaison de la classe technique et l'épaisseur nominale du produit individuel

Performance déclarée (couvrant une gamme de types de produits OSB/3 >6mm à 32mm*)

Caractéristiques essentielles	Performance													
	6 à 10		>10 à <18		18 à 25		>25 à 32		15 T&G 400mm centre		18 T&G 600mm centre		22 T&G 600mm centre	
Épaisseur (mm)	0	90	0	90	0	90	0	90	0-90	0-90	0-90	0-90	0-90	
¹ Résistance caractéristique (N/mm ²)	18.0	9.0	16.4	8.2	14.8	7.4	NPD	NPD	16.4	8.2	14.8	7.4	14.8	7.4
- Flexion														
- Compression f_c	15.9	12.9	15.4	12.7	14.8	12.4	NPD	NPD	15.4	12.7	14.8	12.4	14.8	12.4
- Traction f_t	9.9	7.2	9.4	7.0	9.0	6.8	NPD	NPD	9.4	7.0	9.0	6.8	9.0	6.8
- Cisaillement f_v	6.8		6.8		6.8		NPD		6.8		6.8		6.8	
- Cisaillement Planaire f_r	1.0		1.0		1.0		NPD		1.0		1.0		1.0	
¹ Rigidité Moyenne (MOE) (N/mm ²)	3800	3000	3800	3000	3800	3000	NPD	NPD	3800	3000	3800	3000	3800	3000
- Tract90j E_t														
- Compression E_c	3800	3000	3800	3000	3800	3000	NPD	NPD	3800	3000	3800	3000	3800	3000
- Flexion E_m	4930	1980	4930	1980	4930	1980	NPD	NPD	4930	1980	4930	1980	4930	1980
- Cisaillement G_v	1080		1080		1080		NPD		1080		1080		1080	
- Cisaillement Planaire E_c	50		50		50		NPD		50		50		50	
La résistance au cisaillement par poinçonnement caractéristique $F_{max,k}$ (kN) (pour planchers et toitures)	NPD		NPD		NPD		NPD		2.64		4.12		4.96	
La rigidité moyenne au cisaillement par poinçonnement R (N/mm) (pour planchers et toitures)	NPD		NPD		NPD		NPD		305		489		770	
Résistance au contreventement (pour murs) Résistance caractéristique $FR_{d,max,k}$ (N)	NPD		NPD		NPD		NPD		NPD		NPD		NPD	
Résistance au contreventement (pour murs)	NPD		NPD		NPD		NPD		NPD		NPD		NPD	

Rigidité moyenne R_{mean} (N/mm)							
Résistance aux chocs Soft Body Planchers/Toitures murs	NPD	NPD	NPD	NPD	Classe d'impact 1 Passe Toit	Classe d'impact 1 Passe Toit	Classe d'impact 1 Passe Toit
Embedment strength f_h (N/mm ²)	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD
² Réaction au feu (voir les notes du tableau pour les détails du champ d'application et les références de documentation associées)			Épaisseur minimale (mm)		Classe (hors plancher) ^g		Classe (planchers) ^h
	sans lame d'air à l'arrière du panneau ^{abef}		9		D-s2,d0		D _{fl} ,s1
	Avec lame d'air fermée ou ouverte ≤ 22 mm à l'arrière du panneau ^{cef}		9		D-s2,d2		-
	Avec lame d'air fermée à l'arrière du panneau ^{def}		15		D-s2,d0		D _{fl} ,s1
	Avec lame d'air ouverte à l'arrière du panneau ^{def}		18		D-s2,d0		D _{fl} ,s1
	Sans restrictions ^{ef}		3		E		E _{fl}
			a -sans lame d'air à l'arrière du panneau de classe A1 ou classe A2-s1, d0 avec densité minimale de 10 kg/m ³ ou au moins classe D-s2, d2 avec densité minimale de 400 kg/m ³ . b -Un substrat de matériel d'isolation en cellulose appartenant au moins à la classe E peut être inclus s'il est monté directement contre le panneau à base de bois, mais pas pour les sols. c -Avec lame d'air à l'arrière du panneau. La face inverse de la cavité doit être au moins de classe A2-s1, d0 ayant une densité minimale de 10 kg/m ³ . d -Avec lame d'air à l'arrière du panneau. La face inverse de la cavité doit être au moins de classe D-s2, d2 ayant une densité minimale de 400 kg/m ³ . e -Les panneaux vernis ou revêtus de phénol et de mélamine sont inclus pour la classe excluant les sols. f - Un écran pare-vapeur d'une épaisseur atteignant jusqu'à 0,4 mm et d'une masse atteignant jusqu'à 200 g/m ² peut être monté entre le panneau à base de bois et un substrat s'il n'existe pas d'intervalles d'air entre les deux g -Classes reprises du tableau 1 de l'annexe de la décision 2000/147/CE h -Classes reprises du tableau 2 de l'annexe de la décision 2000/147/CE				
Perméabilité à la vapeur d'eau (EN:12572:2001)							
Épaisseur (mm)	15						
Sec (μ)	207						
Mouillé (μ)	97						
La teneur en formaldéhyde	E1	E1	E1	E1	E1	E1	E1
Émission (contenu) du pentachlorophénol(PCP)	≤5ppm	≤5ppm	≤5ppm	≤5ppm	≤5ppm	≤5ppm	≤5ppm
Isolation aux bruits aériens (masse par unité de surface)(R) (dB)	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD
³ L'absorption acoustique Fréquences de 250Hz à 500Hz (α)	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
³ L'absorption acoustique Fréquences de 1000Hz à 2000Hz (α)	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25
Conductivité thermique λ λ (W/m.K)	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13
Perméabilité à l'air V ₀ (m3/h)	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD
Durabilité							
Résistance à la traction perpendiculaire(N/mm ²)	0.34	0.32	0.30	0.29	0.32	0.32	0.30
Gonflement épaisseur(%)	15	15	15	15	15	15	15
Résistance à la flexion en longueur - après essai cyclique(N/mm ²)	9	8	7	6	8	8	7
⁴ Facteur de déformation (kdef) classe de service mécanique 1	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
⁴ Facteur de déformation (kdef)	2.25	2.25	2.25	2.25	2.25	2.25	2.25

classe de service mécanique 2						
Facteur de modification (kmod)	Mode d'action					
	Permanente	Longue durée	Moyenne durée	Courte durée	Instantanée	
⁴ Classe de service 1	0.4	0.5	0.7	0.9	1.1	
⁴ Classe de service 2	0.3	0.4	0.55	0.7	0.9	
Biologique	Classes d'usage 1 & 2					

Remarques du tableau

1 Repris de EN 12369-1: 2001

2 Classes de réaction au feu du tableau 1 de la décision 2003/43 / CE de la Commission de janvier 2003 (JOUE L13 du 18.1.2003) corrigée par rectificatif (JOUE L33 du 8.2.2003) et modifiée par la décision 2007/348 / CE de la Commission de mai 2007 (JOUE L131 du 23-05-2007); également reproduit dans le tableau trois de l'EN 13986: 2004 + A1: 2015 pour les panneaux à base de bois installés conformément au CEN / TR 12872

3 Repris du tableau 10 de EN 13986:2004+A1:2015

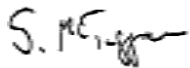
4 Repris de l' Eurocode 5 EN 1995-1-1 2004+A2:2014

La performance du produit identifié est conformément à la performance déclarée.

Cette déclaration de performance est établie conformément au règlement (UE) n ° 305/2011, sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.

Signé par et au nom du fabricant par:

Steve McTaggart (HSEQ Manager)



À: Inverness, Scotland

On: 03 July 2023